

Envoi : 20/11/2018
Réception par le Préfet : 20/11/2018
Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-10-7-4
Séance du vendredi 16 novembre
2018

INAUGURATION DE L'EXPOSITION BILINGUE A ALGER VIVRE EN TEMPS DE GUERRE DES DEUX COTES DU RHIN / MENSCHEN IM KRIEG 1914-1918

DEPLACEMENT D'UN ELU

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.
Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'opportunité du déplacement à ALGER du 17 au 19 novembre 2018, pour l'exposition itinérante bilingue « Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin – Menschen im Krieg 1914-1918 », présentée par l'Ambassade d'Allemagne ;
- Approuve la composition de la délégation comme suit :
 - o Madame Bernadette GROFF, Présidente de la Commission « Culture et Patrimoine » (7ème) ;
- Décide qu'en cas de désistement, un autre élu départemental pourra remplacer l'élue susvisée ;
- Approuve la prise en charge des frais générés par cette action, évalués à 1 300 €, par le budget départemental 2018 ;
- Précise que ces frais de déplacement et d'hébergement seront imputés sur le Programme J618 (Code 3276) – Chapitre 65 – Fonction 021 – Nature 6532 – Service 029 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Mme Bernadette GROFF, ne participe pas au débat, ni au vote.

Adopté à l'unanimité